



Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 478, 1951 Sion

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2020.03314

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral est
3003 Berne

Notre réf. SICT

Date - 3 AOUT 2020

Loi fédérale sur les loyers et fermages pendant les fermetures d'établissements et les restrictions visant à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (loi COVID-19 sur les loyers commerciaux) – Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,


Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance du projet de loi fédérale COVID-19 sur les loyers commerciaux. Il vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son point de vue et a l'avantage de vous communiquer les remarques et commentaires suivants.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais n'est pas favorable à une intervention de l'Etat dans des relations contractuelles entre particuliers. Nous soulignons l'importance de créer une base légale au niveau fédéral et saluons le fait qu'aucune participation cantonale n'est prévue. Pour le reste, s'agissant de la prise en charge des loyers commerciaux, nous n'entendons pas nous prononcer sur un modèle de répartition entre bailleurs et locataires en particulier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président


Christophe Darbellay



Le Chancelier


Philipp Spörri

Copie à Recht@bwo.admin.ch



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04